wodtke

Déclaration de conformité CE et déclaration de performance conformément au règlement (UE) 305/2011 pour les poêles à combustibles solides destinés au chauffage des locaux dans les bâtiments résidentiels

Déclaration de conformité CE
La présente déclaration de conformité CE s'applique au produit décrit ci-dessous et atteste sa conformité aux directives suivantes: (UE) 2015/1185: Règlement sur l'écoconception (UE) 2015/1186: Étiquetage énergétique des appareils de chauffage individuels 2014/30/UE: Compatibilité électromagnétique (directive CEM) 2014/35/UE: Matériel électrique destiné à être utilisé dans certaines limites de tension (directive basse tension) 2011/65/UE: restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les appareils électriques et électroniques (RoHS)

Déclaration de performance N°: Déclaration de performance_wodtke_soleo.nrg_H10_8kW_PO_03-11BE4901		
1.	PO 03-11 „soleo.nrg H10 8kW“ Poêles à combustibles solides	
2.	Chauffage des locaux dans les bâtiments résidentiels	
3.	wodtke GmbH Rittweg 55-57 72070 Tübingen	
5.	Système 3	
6.	Laboratoire d'essai notifié: Strojírenský zkušební ústav, s.p. (SZU) Numéro d'identification: 1015 Numéro du rapport d'essai: 30-17939/T	
7.	EN 16510-2-6:2022	
8.	**Caractéristiques essentielles**	
	Résistance mécanique et stabilité	
	Capacité portante	0 kg
	Sécurité incendie	
	Protection des matériaux combustibles	Distance minimale par rapport aux matériaux inflammables – Distance sous le poêle dB= 20 mm
		Distance minimale par rapport aux matériaux inflammables – Distance au sol vers l'avant dF= 0 mm

		Distance minimale par rapport aux matériaux inflammables – Distance vers le plafond dC= 750 mm
		Distance minimale par rapport aux matériaux inflammables – Distance vers la paroi arrière dR= 50 mm
		Distance minimale par rapport aux matériaux inflammables – Distance vers la paroi latérale dS= 100 mm
		Distance minimale par rapport aux matériaux inflammables – Distance vers la paroi latérale en zone de rayonnement dL= 0 mm
		Distance minimale par rapport aux matériaux inflammables – Distance aux matériaux inflammables adjacents (par exemple, meubles) dP= 600 mm
	Type de matériau et épaisseur de l'isolant thermique	NPD
	Hygiène, santé et protection de l'environnement	
	Émissions à la puissance thermique nominale	
	Émissions de monoxyde de carbone (CO)	63 mg/m³
	Émissions de dioxyde d'azote (NOx)	114 mg/m³
	Émissions de composés organiques gazeux (COG)	5 mg/m³
	Émissions de particules (P)	20 mg/m³
	Émissions à charge partielle Puissance thermique	
	Émissions de monoxyde de carbone (CO)	275 mg/m³
	Émissions de dioxyde d'azote (NOx)	145 mg/m³
	Émissions de composés organiques gazeux (COG)	5 mg/m³
	Émissions de particules (P)	28 mg/m³

	Sécurité et accessibilité lors de l'utilisation	
	Données pour l'installation sur un conduit de fumée à puissance thermique nominale	
	Température à la sortie des gaz de combustion	200 °C
	Pression minimale de soufflage	3 Pa
	Débit massique des gaz	5,4 g/s
	Données pour l'installation sur un conduit de fumée à puissance thermique partielle	
	Température à la sortie des gaz de combustion	104 °C
	Pression minimale de soufflage	3 Pa
	Débit massique des gaz	3,0 g/s
	Données pour l'installation sur un conduit de fumée concernant la sécurité incendie	
	Sécurité incendie pour installation sur la cheminée	T 200 G
	Économie d'énergie et protection thermique	
	Puissance thermique et efficacité énergétique de l'appareil à puissance thermique nominale	
	Puissance calorifique	8,0 kW
	Puissance calorifique de l'eau	NPD
	Efficacité Rendement	91 %
	Puissance thermique et efficacité énergétique de l'appareil à puissance thermique partielle	
	Puissance calorifique	2,0 kW
	Puissance calorifique de l'eau	NPD
	Efficacité Rendement	94 %
	Efficacité du chauffage des locaux	
	Rendement annuel du chauffage à puissance nominale	80 %

	Indice d'efficacité énergétique (IEE)	121
	Classe d'efficacité énergétique	A+
	Consommation électrique à la puissance thermique nominale	0,024 kW
	Consommation électrique à puissance thermique partielle	0,018 kW
	Puissance absorbée en mode veille	0,005 kW
	Utilisation durable des ressources naturelles	**NPD**
	Durabilité écologique	NPD
9.	La performance du produit ci-dessus correspond à la performance déclarée selon le point 8. Le fabricant est seul responsable de l'établissement de cette déclaration de performance conformément au point 3.	

Signé pour le fabricant et au nom du fabricant

Christiane Wodtke, Directrice générale: .....

(Signature)

Tübingen, le 01.12.2025